SNT SYNDICAT NATIONAL DES TERRITORIAUX
CFE CGC
Ensemble et pour tous

2 juin 2025

CIA 2025 : bonne nouvelle !

Annonce du DGS le 19 mai dernier : attribution d'un CIA (Complément Indemnitaire Annuel) **dès l'été 2025,** en reconnaissance des efforts consentis par les agents du Département. Ce message est avant tout un signe positif du DGS, concomitant à la demande de l'ensemble des Organisations Syndicales sur la nécessité de cette reconnaissance financière, compte-tenu du contexte local et national.

QUELQUES CHIFFRES

3 400 agents permanents
(en 2023)

2022: 1,5 M€
(CIA)
2023: 4,8 M€
(revalorisation exceptionnelle)
2024: 0€

2025: 1,7 M€

Faites le calcul!

ATTENTION! Ce CIA 2025 ne répondra pas à toutes les attentes: il sera attribué notamment sur la base de l'engagement de l'agent, évalué lors du dernier entretien professionnel.

Le SNT demande que l'attribution du CIA se fasse:

- ✓ En toute transparence vis-à-vis des agents,
- ✓ Sur la base de critères d'attribution objectifs,
- ✓ Avec une prise en compte spécifique des plus bas salaires,
- ✓ Et pour les équipes impactées par la baisse des effectifs.

Après une année blanche en 2024, ce coup de pouce est un signe très positif et fait suite à une précédente avancée sur les critères du plan de promotion/ avancement 2025.

Il doit être précurseur d'un nouveau dialogue social "constructif". A ce titre :

le SNT demande une négociation salariale annuelle sur l'ensemble des leviers de revalorisation des rémunérations, pour les contractuels et les titulaires.

.

En cas de besoin, le SNT CFE-CGC est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches
Pour garantir vos droits, le SNT est à votre écoute : 06.67.29.00.91/ cfe-cgc@yvelines.fr/ https://snt-cd78.org